



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20.QUE.079

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

### Titre de la simple question

La Direction générale des immeubles et du patrimoine est-elle la championne du suivi de projets ?

### Texte déposé

Dans un communiqué récent, le Parti libéral-radical (PLR) vaudois louait « la gestion et le suivi financier » des projets en matière de construction de l'Etat par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), tout en critiquant la manière dont ces projets sont suivis par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), en particulier par le service constructeur du CHUV. Sur la base de ces affirmations, le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) est-il en mesure de confirmer le fait qu'aucun crédit additionnel n'a été sollicité auprès du Grand conseil pour tous les chantiers suivis par ce département (cas échéant, combien des crédits additionnels ont-ils été demandés par la DGIP lors des 20 dernières années et pour quelles raisons) ?

### Commentaire(s)

### Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

### Signature :

*H. Buclin*

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :